



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CYCLE DES  
HAUTES  
ÉTUDES DE LA  
CULTURE

# CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 20-21 - « Écologie et culture »

Rapport du Groupe 2

## Être économiquement viable et durable à la fois : un enjeu pour les industries culturelles et créatives

**RÉFÉRENTE** : Aude ACCARY-BONNERY, Secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture

**Emmanuelle CHARRIER**, Chargée de mission parcours professionnels dans l'enseignement supérieur, DGCA, Ministère de la Culture

**Gilles DUFFAU**, Responsable de projets e-culture et patrimoine à la direction de l'investissement de la Caisse des Dépôts

**Raphaëlle HACCART**, Directrice du développement du Palais de Tokyo

**Luc HERITIER**, Conseiller référendaire de la Cour des comptes, Vice-président de la chambre régionale des comptes Grand Est

**Brigitte KUSTER**, Députée de Paris

**Olivier LERUDE**, Haut fonctionnaire chargé du développement durable, Ministère de la Culture

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Industries créatives et culturelles : être économiquement viable et durable à la fois ?**

**Cycle des Hautes Etudes de la Culture  
Session 2 / 2020-2021**

## **Groupe de travail 2**

Emmanuelle Charrier  
Gilles Duffau  
Raphaëlle Haccart  
Luc Héritier  
Brigitte Kuster  
Olivier Lerude

## **Référente**

Aude Accary-Bonnery

## Table des matières

<b>Introduction : Les ICC, au cœur d'un monde en mutation</b>	<b>3</b>
<b>1 Action sur les dépenses / les coûts</b>	<b>5</b>
1.1 <i>Maîtriser la consommation</i>	6
1.2 <i>Jouer sur le réemploi des matériaux et le recyclage des déchets</i>	8
1.3 <i>Maîtriser la circulation des artistes, des œuvres et des matériaux</i>	10
1.4 <i>Optimiser les processus de production</i>	11
1.5 <i>L'enjeu de la sobriété numérique</i>	12
1.6 <i>Les limites</i>	13
<b>2 Le développement durable comme levier de nouvelles recettes</b>	<b>14</b>
2.1 <i>Les relations avec les publics</i>	14
2.2 <i>Les financements</i>	15
2.3 <i>Les employés</i>	17
2.4 <i>Les limites</i>	17
<b>3 Imaginer la rupture</b>	<b>18</b>
3.1 <i>La question de l'image</i>	18
3.2 <i>Les imaginaires</i>	19
3.3 <i>Un nouveau modèle comptable</i>	19
<b>Conclusion</b>	<b>20</b>
<b>Annexe 1 : Synthèse des propositions</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 2 : liste des entretiens</b>	<b>23</b>
<b>Annexe 3 : Ressources « Culture et développement durable »</b>	<b>24</b>

## Introduction : Les ICC, au cœur d'un monde en mutation

La crise sanitaire que nous traversons, qui est aussi le révélateur de nombreuses inégalités sociales et sociétales, n'est qu'un des aspects de la crise écologique planétaire, déjà illustrée par les crises environnementales récentes : canicules, inondations, tempête, incendies, à l'échelle nationale comme mondiale. Les ressources s'épuisent, les pollutions, en particulier l'émission de gaz à effets de serre et la production de plastiques, atteignent un point de non-retour, le réchauffement climatique s'emballe, la biodiversité s'effondre.

Cette crise profonde appelle une réaction à la hauteur des enjeux de la part de tous les acteurs, privés comme publics. Dans cet immense défi, le monde de la Culture a un rôle central à jouer : porteuse de sens, l'action culturelle, tous champs confondus, est au cœur de la construction et de la cohésion du corps social ; les artistes ont également un rôle à jouer pour nous aider à penser le monde durable de demain.

Les industries culturelles et créatives (ICC) sont un atout majeur pour permettre à la Culture de jouer tout son rôle au sein de la société. Elles doivent pour cela inventer un équilibre nouveau, en s'appuyant sur leur poids économique d'une part et sur les ambitions en termes de développement durable dont elles sont porteuses d'autre part, pour elles-mêmes et pour toute la société, qu'elles peuvent inspirer et entraîner.

Pour envisager l'impact des ICC dans sa profondeur, il est ici choisi une définition large de ce qu'elles sont : le périmètre retenu inclut l'audiovisuel, le cinéma, le spectacle vivant dans toutes ses disciplines, la musique dans toutes ses composantes, les musées et les patrimoines, les arts visuels, le design, l'architecture, les métiers d'art, la mode, la communication, le jeu vidéo, l'édition, la presse, la radio et la télévision.

Les industries culturelles et créatives sont une filière économique de première importance, dont le chiffre d'affaires s'élevait à 91,4 Mds € en 2018. Elles représentent 2,3 % du PIB. La forte croissance annuelle de leur chiffre d'affaires (6,7 % par an entre 2013 et 2018) fait de la filière ICC une des plus dynamiques de l'économie française. Grâce à cette dynamique, la filière ICC est créatrice d'emplois : elle représente près de 640.000 emplois directs, et offre un revenu principal ou ponctuel à près de 1.300.000 personnes. Plus important encore, une large part de ces emplois n'est pas délocalisable. La filière est une combinaison atypique de grands groupes et de petites entreprises qui en font sa richesse, constituant un maillage fragile mais résilient, un réservoir de créativité, un espace de préservation des savoir-faire existants autant que d'invention de nouveaux concepts et de produits. Les ICC forment également un champ original dans lequel les établissements publics culturels dialoguent quotidiennement avec les acteurs du secteur privé, dans une dynamique permanente de partage d'expériences et création de valeur. L'effet d'entraînement des ICC sur l'ensemble de l'économie est par ailleurs majeur car elles interagissent avec de nombreux autres secteurs. La croissance des startups du numérique est en bonne partie tirée par leurs applications culturelles. Les innovations architecturales sont le déclencheur de commandes considérables dans les bâtiments et travaux publics. Le secteur du luxe qui fait rayonner la France au niveau mondial prend ses racines dans la mode et ses jeunes créateurs. Le livre est une réserve inépuisable de propriété intellectuelle qui nourrit, en aval, l'activité de secteurs majeurs tels que le cinéma ou les jeux vidéo. Enfin, l'attractivité des ICC se traduit par des retombées économiques importantes pour des secteurs tels que le tourisme, la restauration ou l'hôtellerie. L'impact des ICC est aussi important pour la vitalité de nos territoires. Les entreprises culturelles et créatives se répartissent en effet dans toutes les régions, formant un maillage dense au niveau local. Par leur activité, les ICC forment également une filière stratégique à l'international, secteur dans lequel la France dispose d'atouts majeurs, grâce à un savoir-faire reconnu dans le monde entier.

Malgré ce dynamisme, les ICC font aujourd'hui face à de nombreux défis, alors que la crise sanitaire a accentué les ruptures auxquelles les différents secteurs composant la filière sont confrontés : l'accès au financement, la concurrence accrue ou encore la transformation des modes de création fragilisent les ICC.

Pour répondre à ces défis et permettre au secteur de déployer de manière ambitieuse toutes ses potentialités économiques, faire de la filière un secteur de référence en matière de responsabilité sociale et

écologique, en développant des alternatives vertes dans toutes les disciplines et en mettant les ICC au service de la transition écologique dans les autres secteurs apparaît comme une opportunité et un véritable levier. En d'autres termes, travailler à rendre les ICC à la fois économiquement viables et durables ne représente qu'un seul et unique défi. En effet, devenue un enjeu sociétal majeur et une priorité pour les opinions publiques du monde entier, la maîtrise de son impact environnemental représente désormais un enjeu économique qui ne doit pas être négligé : le respect de l'environnement, la capacité des acteurs d'une filière à afficher la sobriété carbone de leurs productions deviennent des arguments pouvant faire la différence dans un champ concurrentiel d'envergure mondiale et au sein duquel les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés et susceptibles de faire des choix guidés par le caractère durable et responsable des offres qui leur sont proposées. Les ICC ont un rôle d'autant plus important à jouer à cet égard que tous les acteurs de la culture, quel que soit leur secteur, peuvent et doivent devenir des acteurs engagés en faveur de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable, fondements de la stratégie nationale de développement durable incarnée dans la Feuille de route française. Les ICC participent à l'évolution des représentations des citoyens et aux transformations éthiques et sociétales à l'œuvre dans notre société. La place qu'elles occupent dans le débat public en font ainsi des leviers essentiels pour contribuer à la dynamique générale de la transition écologique de notre société et de notre économie.

Loin d'être déstabilisées par le défi du développement durable, les ICC peuvent et doivent y voir une opportunité réelle : si des faiblesses structurelles sont identifiables dans la filière, ces dernières peuvent être traitées par ce prisme et des solutions innovantes peuvent émerger. De fait, les acteurs de la culture ont déjà la preuve d'un fort engagement sur les grands sujets environnementaux, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'épuisement des ressources ou encore du déclin de la biodiversité, ainsi que d'un réel volontarisme pour mettre en œuvre des dispositifs et des projets permettant de maîtriser l'impact de leurs activités temporaires et pérennes sur l'environnement. À ce titre, des métiers accompagnant la conception d'objets et de lieux à usage quotidien (design, architecture) sont même moteurs dans la transition écologique, leurs objectifs de réduction de l'empreinte environnementale étant déjà intégrés dans leurs formations initiales et continues et donc dans la plus-value générée par leurs activités et productions : leurs travaux de R&D sont particulièrement pertinents à cet égard, ancrés dans des champs d'innovation tels que le recyclage, la rénovation thermique, les usages, ou encore les matériaux écoresponsables. Pour être responsable d'un point de vue écologique, la filière ICC doit également se doter d'une capacité d'évaluation de son impact environnemental : il s'agit là d'une condition importante pour mettre la filière en capacité de réduire cet impact et l'enjeu de la formation est central, car être durable nécessite des compétences et expertises souvent techniques et diverses. Enfin, c'est tout un engagement en faveur de la transition écologique qui doit être valorisé, car la Culture joue aujourd'hui, comme toujours, un rôle central dans la prise de conscience des populations et l'évolution de la société : le rôle sociétal de la Culture doit donc être argumenté et identifié clairement auprès des citoyens, afin de le valoriser ; il doit également s'appuyer sur des pratiques artistiques pertinentes et solides, à la fois sur les plans de l'hybridation conceptuelle, de la production et de la transmission au grand public ; il doit enfin être diffusé sur les territoires afin de le rendre concret.

*Le développement durable s'entend, ici, comme composé de trois volets : environnemental, économique et social.*

*Pour les besoins de ce rapport, nous interrogerons principalement les volets environnement et économie à travers leur compatibilité avec le développement des ICC.*

# 1 Action sur les dépenses / les coûts

Les entreprises privées sont les premiers financeurs de la dépense liée à l'environnement, avec un montant de 33,0 Mds € en 2015, soit 49 % de la dépense totale (ménages : 26 % ; administrations publiques : 24%)<sup>1</sup>. Toutefois, une telle répartition est difficilement transposable en ce qui concerne les ICC : si certains secteurs culturels relèvent intégralement ou très majoritairement de la sphère privée (haute couture/mode, médias/numérique), pour une part essentielle d'entre eux les financements sont imbriqués – par exemple une salle de spectacle gérée par délégation de service public, ou relevant d'une association subventionnée par une collectivité territoriale – et souvent même dépendent quasi intégralement, en investissement comme en fonctionnement, de la gestion publique - par exemple des musées municipaux ou nationaux -, même si des recettes privées, notamment de mécénat, peuvent constituer un apport de financement complémentaire.

Dès lors, les démarches en matière de développement durable dépendent généralement du modèle économique de chaque type d'ICC. Toutefois, quel que soit le mode de financement et le modèle économique, en matière de dépenses, si les ICC peuvent paraître mal armées pour s'engager en profondeur, c'est souvent la diffusion de bonnes pratiques agissant sur les coûts qui constitue une première étape concrète vers un modèle durable. Cette action peut être génératrice d'économies, et donc de réduction de dépenses, de manière assez visible à relativement court terme.

En effet, l'enjeu essentiel pour les ICC est de diminuer leur empreinte environnementale de manière pragmatique. Les actions à mener supposent donc au préalable d'identifier les domaines de leur action dans lesquels cette empreinte est la plus significative.

L'action sur les dépenses et sur les coûts est fondée sur la notion d'économie circulaire qui repose sur les domaines de la gestion des déchets (recyclage), de l'offre des acteurs économiques (achat durable, éco-conception, économie de la fonctionnalité) et de la demande et du comportement des consommateurs (allongement de la durée d'usage : réemploi, réparation, réutilisation ; consommation responsable, consommation collaborative). Appliquée au secteur culturel, l'économie circulaire suppose des adaptations particulières, au-delà des thèmes précités applicables à tout dispositif relevant de l'économie circulaire : l'offre des acteurs culturels repose aussi, plus largement, sur une écologie culturelle et territoriale ; l'action sur la demande et le comportement des publics repose en outre sur une programmation engagée etc.

Une telle déclinaison de l'économie circulaire adaptée aux institutions culturelles a ainsi conduit la Ville de Paris à éditer en juillet 2017 un Plan d'économie circulaire, ayant donné lieu en 2020 à la diffusion d'un livret visant à « développer l'économie circulaire dans les lieux et établissements culturels parisiens », composé de 9 fiches pratiques, et avec l'objectif de faire vivre un réseau culturel transdisciplinaire autour des enjeux écologiques et, au-delà, accompagner les acteurs, diffuser de la formation et de l'information, organiser des rencontres. La généralisation de ce type de démarche, en particulier dans les collectivités territoriales (salles de spectacles, musées, bibliothèques, médiathèques etc.) serait de nature à accroître la place du développement durable dans l'économie des acteurs culturels.

L'atteinte d'objectifs précis en matière de développement durable pourrait être mesurée par des indicateurs que les collectivités territoriales, acteurs majeurs de la production culturelle (spectacles, musées, bibliothèques etc.) devraient rendre publics, à l'instar<sup>2</sup> des bilans sociaux.

---

<sup>1</sup> Cf rapport IGF/CGEDD de septembre 2019 « Green Budgeting : proposition de méthode pour une budgétisation environnementale ».

<sup>2</sup> L'article 33 de la loi statutaire sur la fonction publique du 26 janvier 1984 prévoit que l'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport (le « bilan social ») sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose cette collectivité, cet établissement ou ce service. Il inclut le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation, des demandes de travail à temps partiel ainsi que des conditions dans lesquelles la

## Proposition

A l'instar du bilan social rendu obligatoire dans les collectivités territoriales, modifier la loi pour rendre obligatoire la publication périodique d'un bilan écologique comportant notamment des indicateurs adaptés au secteur culturel, car la mesure agit sur le contrôle des coûts, financiers et environnementaux.

### 1.1 Maîtriser la consommation

L'empreinte écologique suppose d'intervenir sur des modes de consommation très diversifiés selon les ICC. Le secteur culturel, qui représente la troisième cause de mobilité en France et plus de la moitié de la bande passante du numérique<sup>3</sup>, devrait mieux prendre conscience du fait qu'il dépend largement de la consommation de ressources énergétiques et matérielles.

Plus la consommation énergétique d'un événement culturel est élevée, plus elle traduit un risque écologique : compte tenu du bilan carbone du transport, il est plus logique, de ce point de vue, de se concentrer sur **la chaîne logistique et les modes de transports** liés aux grands spectacles culturels qu'à des actes « citoyens » ayant moins d'effets quantitatifs. Ainsi, le transport aérien représente la plus grande part de notre empreinte carbone moyenne, avec 2,9 tonnes de CO<sub>2</sub> émis chaque année par personne (il peut représenter jusqu'à 1/3 du bilan carbone d'un événement culturel), alors que le tri des déchets représente en moyenne 0,5 % du bilan carbone des événements culturels, or il est souvent considéré comme un axe majeur des objectifs des acteurs concernés, car l'image liée à ce « geste citoyen » est forte.

Il peut s'agir des déplacements, et par conséquent des modes de transports et de la relation à la distance, mais aussi de l'hôtellerie : ainsi le bilan carbone d'un musée comme le Louvre provient à 99 % des émissions liées aux déplacements de ses visiteurs pour environ 4 MteCO<sub>2</sub><sup>4</sup>. La moitié des 87 millions de touristes internationaux accueillis par la France visitent son patrimoine.

La limitation de l'empreinte carbone en matière de transports peut consister pour les commissaires d'exposition, comme le préconise le guide de la Ville de Paris, en un recours aux transports transatlantiques, une limitation des convoyages, des négociations avec les prêteurs, un groupage des localisations, une gestion des caisses économe (réutilisation des caisses, recours aux matériaux biosourcés, limitation des caisses climatiques), l'exigence d'un usage de véhicules non-diesel aménagés pour le transport d'objets d'art, qui peuvent se traduire par des clauses d'application dans les contrats.

Il peut s'agir également de la **consommation d'énergie**. Le visionnage d'un film sur ordinateur portable via une plateforme HD représente une émission de 450gCO<sub>2</sub> en connexion wifi et 1,5 kgeCO<sub>2</sub> en utilisant le réseau mobile. Un festival de musiques actuelles émet 16teCO<sub>2</sub> si son énergie provient pour moitié du réseau local et pour moitié de groupes électrogènes.

Le secteur des musées et expositions présente de réels enjeux de consommation d'énergie. Selon le laboratoire de recherche Rathgen des musées d'État de Berlin, les grands musées généreraient aujourd'hui plusieurs milliers de tonnes de CO<sub>2</sub> par an uniquement à cause de leur consommation électrique, due principalement à la climatisation des dépôts et des zones d'exposition. Or seuls quelques musées allemands se sont engagés dans le bilan carbone, mais la plupart des musées et lieux d'exposition sont passés à 100 % d'électricité verte, et beaucoup ont converti leur système d'éclairage en LED.

---

collectivité ou l'établissement respecte ses obligations en matière de droit syndical. Il permet aussi de mesurer les avancées dans des domaines de réforme privilégiés : données sur la parité hommes-femmes, taux d'emploi des personnes handicapées etc.

<sup>3</sup> « La culture n'est pas immatérielle – infrastructures et usages culturels face aux contraintes énergie-climat », Maxime Efoui-Hess, Anaïs Roesch.

<sup>4</sup> Données issues de LINCC « industries créatives et transition écologique. De la prise de conscience à l'action », intégrant des chiffres publiés par The Shift Project. Il en est de même des autres données citées.

Les musées et expositions sont devenus d'autant plus sensibles à l'impact sur le climat du digital que le basculement numérique provoqué par la crise sanitaire a accéléré le processus.

La sensibilisation réside donc dans une meilleure diffusion des modes de consommation plus écologiques. Ainsi la consommation électrique de 16 teCO<sub>2</sub> d'un festival de musiques actuelles pourrait être ramenée à 5teCO<sub>2</sub> pour le même festival alimenté en totalité sur le réseau électrique français.

Cela peut consister aussi à préconiser des contrats de fourniture d'électricité garantissant que 100 % de l'électricité est d'origine renouvelable et non d'origine fossile.

**La gestion des bâtiments** implique de sensibiliser les équipes et le public aux économies d'énergie, à l'installation de systèmes de programmation horaire (scénographie notamment) et de détection de présence, de régulation d'énergie, d'équipements peu consommateurs, ou encore à la récupération de sources d'énergie renouvelables (chaleur par géothermie ou par le réseau d'assainissement).

Le groupe de travail sur la transition énergétique de l'association des cinémas indépendants parisiens (CIP) a réalisé un audit énergétique de ses salles de cinéma, ce qui a conduit à la création d'un groupement d'achat d'énergie ayant permis une économie financière de 15 % sur la facture énergétique.

L'adaptation des bâtiments peut être envisagée dès leur conception par des projets d'architecture durable innovants. Le théâtre Jean-Claude Carrière à Montpellier peut être intégralement démonté, transporté puis remonté sur un autre site. Confié au cabinet d'architecture A+ architecture, il a été construit en matériaux recyclables et notamment en bois labellisé PEFC ; sur le plan énergétique pour le chauffage, par un système d'isolation ultra performant, et pour l'électricité, par l'utilisation exclusive d'éclairage à LED, diode électroluminescente, (*light-emitting diode*).

Pour la Scène musicale (Ile Seguin, Boulogne-Billancourt) les architectes Shigeru Ban et Jean de Gastines ont retenu une structure ovoïde, enveloppée d'un treillage en bois et surmontée d'une voile de panneaux solaires.

L'enjeu est essentiellement de diffuser ces initiatives et bonnes pratiques, au-delà même des scènes locales, et en **ne se limitant pas à une seule catégorie de consommation (électricité, consommables, fluides...)** comme l'illustre la série télévisée *Plus belle la vie* qui pratique les déplacements en voiture hybride et covoiturage, une cantine bio et locale, des décors et accessoires recyclés, des panneaux solaires sur les toits etc.

L'un des axes les plus prometteurs d'une consommation responsable réside dans **l'édiction de normes ou de conseils d'achat responsables**, notamment dans les collectivités locales, à l'instar du guide diffusé par la Ville de Paris qui prévoit des mesures d'achat responsables intégrant les questions environnementales aux décisions d'achat : intégration de clauses d'exécution liées à des labels dans les achats de produits courants ; privilégier la location à l'achat pour le matériel à obsolescence rapide ou de courte durée d'utilisation ; intégrer les mesures relatives à la lutte contre le plastique à usage unique.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, il peut être recouru à des solutions de restauration durable tout en limitant la production de déchets comme le préconisent les guides édités par l'ADEME ou des associations expertes dans ce domaine. Les achats peuvent comporter des critères environnementaux qu'il s'agisse de la restauration des professionnels, du public, des buffets etc. privilégiant les produits locaux et de saison, les produits labellisés (bio, pêche durable, label Rouge, commerce équitable) ou comportant des variantes végétariennes. Il en est de même pour le contenu des distributeurs automatiques.

Ainsi, les acteurs culturels doivent **être mieux sensibilisés à la dimension économique pour leur propre modèle de développement, de la dimension écoresponsable**, car ils seront particulièrement exposés à des problèmes de ressources puisqu'ils utilisent des matières critiques qui connaîtront des pénuries dans les années à venir, impactant le coût des équipements et de la fabrication.

**L'épidémie de Covid-19 a accéléré la sensibilité des acteurs culturels aux enjeux de consommation des ressources naturelles.** Ces comportements s'avéraient parfois en contradiction totale avec l'image éco-responsable que souhaitent se donner certaines institutions culturelles, notamment les musées, expositions, foires ou encore biennales. Ainsi ce type d'événements a-t-il favorisé des voyages éclairs à l'autre bout du monde, parfois pour ne passer que 48 heures sur place, en utilisant des jets privés, comme



ce fut le cas sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse à l'occasion de la foire Art Basel... En décembre 2019, le site Artnet rapportait que la société de transport Dietl International avait généré 1 000 tonnes de dioxyde de carbone rien qu'en convoyant des œuvres à la foire Art Basel Miami Beach, alors que cette foire organisait une table ronde sur l'empreinte carbone du monde de l'art<sup>5</sup>...

Pour que les actions entreprises soient efficaces, et que les efforts consentis soient proportionnés aux besoins réels, le premier élément de la diminution des consommations réside dans la prise de conscience par les acteurs culturels, notamment du spectacle vivant, de la **nécessité de l'évaluation chiffrée de l'empreinte carbone**, et donc de disposer de calculateurs carbone pour déterminer les leviers les plus efficaces.

Ces chiffrages donnent parfois lieu à débat. Ainsi les données du think-tank Shift Project sont discutées par l'AIE et Carbonebrief. Il conviendrait que l'Etat encourage le perfectionnement de ces chiffrages et la diffusion d'une méthodologie permettant de disposer de données objectives reconnues par les scientifiques et les acteurs culturels.

### **Proposition**

Encourager le perfectionnement des calculateurs carbone et diffuser une méthodologie permettant de disposer de données objectives reconnues par les scientifiques et les acteurs culturels.

## **1.2 Jouer sur le réemploi des matériaux et le recyclage des déchets**

Les logiques de récupération, de réemploi et de recyclage sont encore insuffisamment diffusées dans le secteur culturel, alors que le spectacle vivant en particulier, amené à stocker du matériel inutilement sans pouvoir s'en débarrasser, pourrait développer ces pratiques.

**Le domaine du spectacle vivant** offre une vision assez diversifiée de ces initiatives. C'est ce qu'illustrent des projets comme *Récupscène*, une plateforme mettant en relation des personnes qui n'ont plus l'utilité de décors, mobiliers, costumes ou matériels techniques avec des professionnels ou particuliers en vue d'une seconde vie dans leurs productions. De même, *la Réserve des Arts* développe cette économie circulaire de recyclerie culturelle du territoire, par le réemploi de matériaux et l'écoconception de leurs productions en petites séries ou événementielles.

Le festival des *Pluies de Juillet* (Normandie) est organisé avec un maximum de matériel d'éco-récupération ; il mutualise, avec d'autres festivals, des gobelets floqués communs, que les spectateurs conservent.

La démarche de *l'Opéra de Lyon* est une bonne illustration de l'éco-conception : calculateur des intrants (matériel, origine des bois...), procédés de transformation, avec mesure de l'impact sur les tournées (quel volume utile à transformer) ; des extrants (déchets) : tout est dévissé et réutilisé. D'autres compagnies tournent à vélo (très faible impact par festivalier).

Dans son guide sur l'économie circulaire des lieux culturels, la Ville de Paris préconise de développer la sobriété (en matériaux et consommation), en lien avec les artistes, des scénographies et spectacles. Les matériels scénographiques doivent être démontables pour faciliter la réutilisation ou le recyclage des éléments, et éviter d'avoir un principe constructif à usage unique (reposant sur des colles et mousses à solvants). Il promeut également l'approvisionnement en matériels d'occasions, nécessitant en amont d'identifier les gisements issus du réemploi. Il faut aussi utiliser des matériaux intégrant une part de matière recyclée.

Le recyclage des déchets peut être favorisé dans le domaine de **l'audiovisuel**. La série *Le baron noir* a ainsi mesuré son impact, en faisant appel à un prestataire de service, faisant l'économie lors de son dernier tournage de 21.000 gobelets et 9.000 capsules de bouteilles.

---

<sup>5</sup> L'Hebdo du Quotidien de l'Art n°2095, 29 janvier 2021.

Les **musées et expositions** deviennent également des lieux significatifs de recyclage et de réemploi.

Dans le domaine des expositions, galeries, foires etc., des initiatives voient le jour<sup>6</sup> pour valoriser le concept de réemploi et l'associer à des projets concrets. Elles commencent ainsi à éclore dans un secteur où les gaspillages paraissent assez visibles, puisque des décors montés de manière éphémères peuvent remplir des bennes à ordures au bout de quelques heures seulement, des plantes vertes remisées, des emballages ou déballages d'œuvres occasionnant un usage excessif du papier bulles etc.

Les actions menées partent souvent de gestes simples, mais qu'il convient de promouvoir : filtres à eau pour toute consommation en remplacement des bouteilles en plastique, réduction au strict nécessaire des impressions papier, suppression des cartons d'invitation remplacés par des envois d'e-mails, limitation de l'emballage plastique au profit de textiles qui peuvent être réemployés pour emballer les œuvres...

Fanny Legros, ex-directrice de la galerie Poggi a récemment créé *l'agence de conseil @Karbonate*, avec l'idée de mettre en place un calculateur de CO<sub>2</sub> pour se rendre compte de l'impact des transports, emballages, production, caisseries... Au-delà du calcul des coûts, ce secteur s'ouvre progressivement à valoriser l'économie circulaire, la plateforme web créée par Fanny Legros proposant des objets ou matériaux dont les musées, galeries et autres structures n'ont plus l'utilité, permettant de désencombrer les réserves sans pour autant jeter, et de trouver via la plateforme les dons d'autres établissements pour éviter l'achat de neuf et les coûts écologiques et financiers qui en découlent.

La réduction des emballages jetables d'alimentation et de boisson peut être encouragée dans toutes les institutions culturelles, afin de privilégier les emballages et contenants recyclables, voire lavables, réutilisables ou consignés.

La gestion des déchets doit être organisée avec les prestataires et concessionnaires dans divers domaines : restauration, location d'espaces. Elle concerne également l'équipement en poubelles de tri, les biodéchets (mise en place d'un lombricomposteur ou de compost si l'établissement dispose d'un espace extérieur) et la sensibilisation du public.

Le réemploi interne est également préconisé lorsque l'établissement possède un stock avec du mobilier existant. Il suppose également un reporting anticipé de la fin des matériaux.

Le *musée du Quai Branly* a prévu pour les multi-expositions un taux de 50 % des matériaux réutilisés d'une exposition à l'autre.

Le *Muséum national d'histoire naturelle* a défini des critères de démontabilité et de sobriété matière dans les cahiers des charges des scénographes.

*Paris Musées* prévoit le même contrat de scénographie pour des expositions successives afin de maximiser le réemploi de matériaux et d'en prolonger la durée d'usage. Ce type de dispositif peut inclure des enjeux juridiques en termes de cession de droits, c'est pourquoi *Paris Musées* a modifié la clause de propriété intellectuelle de ses marchés de scénographie afin d'y inclure la possibilité de céder les biens de scénographie, conformément à l'article L. 3212-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les bibliothèques parisiennes ont lancé en 2021 un lot au sein de leurs marchés de mobilier pour du mobilier en réemploi.

Le recyclage des déchets offre de nombreuses actions possibles : interroger les prestataires sur leur façon de gérer les déchets spécifiques à leur activité ; exiger du prestataire déchets qu'il dirige les matériaux vers des acteurs du réemploi ; et qu'il réalise un suivi des quantités de déchets évacués et du traitement associé.

Le réemploi suppose la mise en place de dispositifs anticipant ce processus, dans les achats et commandes comme dans la scénographie et la programmation, la réalisation et le suivi d'inventaires, l'organisation des espaces de stockage et de production, les partenariats locaux.

---

<sup>6</sup> L'Hebdo du Quotidien de l'Art n°2095, 29 janvier 2021.

## Proposition

Encourager le réemploi et le recyclage en demandant aux établissements publics culturels d'afficher le taux de matériaux réutilisés à l'occasion des spectacles, expositions et autres événements culturels ; et, s'agissant des prestataires culturels, en encourageant dans le droit de la commande publique les critères de réemploi dans les offres (critères de démontabilité et de sobriété dans les cahiers des charges, réemploi de mobilier...).

### **1.3 Maîtriser la circulation des artistes, des œuvres et des matériaux**

Mieux faire connaître les circuits courts et les productions locales dans l'organisation de festivals constitue un axe de développement économique auquel les acteurs culturels de province peuvent être particulièrement sensibles.

Dans le **domaine des festivals**, la quantité de bières distribuées au *Helfest* en 2019, soit 600 teCO2 pourrait bénéficier d'une réduction de 25 % des émissions pour une bière locale et biologique.

Dans le secteur des expositions et foires, la *galerie Poggi* a noué un partenariat avec Fleurs d'ici, spécialisée dans les fleurs de saison produites localement, pour les compositions florales de Kapwani Kiwanga exposées dans le cadre du Prix Marcel Duchamp au Centre Pompidou.

Il faut aussi favoriser la **déconcentration des spectacles**. Mais cela ne conduit pas forcément à opposer Paris et la province. Il faut ainsi comparer le bilan carbone d'un festival réunissant à Paris 10.000 personnes provenant essentiellement d'Ile-de-France et celui d'un festival en pleine campagne faisant venir des spectateurs de toute la France. Cela interroge en l'occurrence sur le modèle économique-énergétique d'un festival comme *Les Vieilles Charrues* : il faut sans doute réinventer le modèle à partir de l'origine géographique des spectateurs. Un même festival ne pourrait-il pas se réinventer en 30 événements délocalisés avec 10.000 personnes au total ? Cela suppose alors une autre organisation à tous les niveaux : un examen du « remplissage » local, des contrats différents avec les artistes sur des durées plus longues etc. Cela suppose une approche organisationnelle renouvelée, propre aux caractéristiques et aux contraintes de chaque secteur culturel.

Certains acteurs culturels ont même considéré que c'est le recours au transport en lui-même qui doit être remis en question, dans une démarche rigoureusement localisée. Cela peut consister, s'agissant du théâtre ou de la danse, à prendre la décision de jouer les œuvres sans aucun déplacement de troupes, tout en augmentant la diffusion avec d'autres moyens, à l'instar de *Jérôme Bel*, danseur chorégraphe, qui n'utilise plus l'avion pour les déplacements de sa compagnie (mention obligatoire dans les documents de communication des institutions qui présentent ses pièces). On peut imaginer que dans chaque région des spectacles se mettent en scène localement pour recréer la même œuvre. On peut aussi concevoir de bannir l'exclusivité territoriale dans les contrats de festivals, pour éviter d'encourager de longs déplacements. Ou encore des contrats incitant à ce que l'artiste reste longtemps sur un même territoire. Ou un master class (rencontre avec des professionnels pour échanger et approfondir les connaissances) vendu conjointement avec une place en festival.

## Proposition

En lien avec les associations d'élus locaux (AMF notamment), inciter – par le biais des DRAC notamment – les collectivités territoriales organisatrices d'événements culturels (festivals notamment) à favoriser les productions économisant les transports, privilégier les créations locales et l'exclusivité territoriale.

## 1.4 Optimiser les processus de production

L'action approfondie sur les processus de production dans le **domaine des musées** a été entreprise depuis de nombreuses années en Allemagne<sup>7</sup>, où, après le confinement qui a réduit en 2020 de 42 % les gaz à effet de serre par rapport à 1990, la *Fondation culturelle de l'État fédéral allemand* (Kulturstiftung des Bundes) met à l'épreuve les bilans climatiques des institutions culturelles avec un projet pilote auquel participent dix-neuf institutions. Dès 2019, des musées associés avaient entrepris des mesures très concrètes : analyses comparatives de la climatisation, de l'éclairage, du prêt entre bibliothèques, de la mobilité, du chauffage, de la gestion des déchets, de l'ouverture de nouveaux bâtiments, du choix des matériaux et des produits qui pourraient servir de base à un processus de certification... La mise en place d'un label « Musée Verts » pourrait être fondée sur le bilan de ces travaux.

Dans le **domaine de l'audiovisuel** les trois postes les plus émetteurs sont les transports, les décors et l'énergie. La société de production Futurikon, sur son film *Minuscule*, a revu l'intégralité de ses processus de travail à partir de la mesure de son empreinte carbone, de l'amont – temps de travail, devis de tournage – à l'aval de la production – plan de travail final et factures finales, divisant ainsi par sept l'impact CO2 de la production.

S'agissant du **spectacle vivant**, pour améliorer les processus de production des **dispositifs incitatifs pourraient être développés par les pouvoirs publics**, et notamment les collectivités territoriales pour prendre en compte l'approche vertueuse de l'empreinte carbone, une fois que les dispositifs de quantification auraient été réalisés. L'outil essentiel d'encouragement à ces pratiques pourrait être les conventions signées à l'appui des subventions, qui comporteraient une conditionnalité « empreinte carbone », à l'instar du « bonus écologique » attribué, sur les subventions, par la région Ile-de-France en faveur de la production de films s'engageant dans une démarche éco-responsable à chaque stade de la fabrication.

Les collectivités territoriales pourraient également favoriser la reconnaissance de la mise en réseau des acteurs locaux dans leurs soutiens aux démarches écoresponsables, comme le *Collectif des Festivals* en Bretagne ou *Elément'erre* en Occitanie. Dans les soutiens qu'elles apportent aux festivals elles pourraient à la fois porter à la connaissance des organisateurs l'existence de ces réseaux de mutualisation des actions et conditionner leurs aides au recours à ces initiatives de mutualisation. Cela pourrait se traduire par l'élaboration de chartes éco-responsables.

C'est pourquoi le développement de leurs activités doit reposer sur un modèle de réduction des gaspillages et d'économie au niveau de la production et de la programmation elles-mêmes.

Les pouvoirs publics, notamment les DRAC et les collectivités territoriales, pourraient **conditionner leur soutien à des engagements en matière de surproduction et de durée de vie des créations**, et cela alors que le cycle de vie d'un spectacle vivant diminue de plus en plus, ce qui ne correspond pas nécessairement aux besoins du public qui se trouve confronté à une offre surabondante. L'allongement de la durée de vie des œuvres, articulée à une communication adaptée auprès du public, permettrait de générer des économies significatives, en réduisant notamment les surcoûts liés à tout renouvellement d'une création artistique.

La même approche en termes de processus de production pourrait être retenue dans **le secteur du livre** où le système du pilon est devenu systémique, comme l'illustre la durée de vie de plus en plus courte des livres, souvent inférieure à trois mois, voire qui ne sont jamais mis en circulation. Remédier à ces difficultés relève des propres politiques éditoriales des éditeurs, mais pourrait aussi être accompagné par les pouvoirs publics, par exemple par une taxe dissuasive pour le pilon.

---

<sup>7</sup> L'Hebdo du Quotidien de l'Art n°2095, 29 janvier 2021.

## Proposition

### Structurer les opportunités de mutualisation des processus de production.

La réglementation<sup>8</sup> pourra être modifiée afin de conditionner l'octroi de subventions des autorités publiques (Etat, collectivités territoriales) à des associations organisatrices de spectacles à des engagements en matière de surproduction et de durée de vie des spectacles.

Ces initiatives supposent également de se concilier aux **exigences liées au droit d'auteur** : par exemple pour les biens de scénographie des contrats pourraient être intégrés dans les contrats avec les scénographes pour pouvoir réutiliser les éléments avec l'accord de leur créateur.

Les acteurs du secteur culturel se rendent souvent compte que **l'action sur les processus de production est le prolongement des initiatives très parcellaires en matière d'action sur la consommation et les circuits courts**. Lorsqu'il s'agit de contrôler en profondeur l'impact environnemental, il faut alors recourir à un ingénieur, soit carbone soit en analyse de cycle de vie. Si ce profil se trouve plutôt dans le domaine du BTP, le secteur de la culture recourt souvent à des matériaux comparables – parpaings, bois, ciment, transport – la meilleure solution tant en termes d'efficacité des actions que de réduction des coûts étant probablement de mutualiser les ingénieurs pour créer des données et un outil accessible à tous, en s'appuyant sur des décisionnaires institutionnels de niveau national : ministères de l'Écologie et de la Culture, la DGCA, le CNAP, le Comité professionnel des galeries d'art.

Le même processus pourrait être encouragé en France par l'Etat pour répondre aux défis de la politique climatique dans les musées et autres lieux publics d'exposition, consistant à assurer la médiation entre les niveaux étatique et local ainsi qu'entre le ministère et les musées ; conseiller les musées et formuler avec eux des objectifs spécifiques ; développer rapidement un catalogue de mesures pour un milieu d'art plus durable.

## 1.5 L'enjeu de la sobriété numérique

La crise sanitaire, et les périodes de confinement et d'activités réduites pour le secteur culturel qui en ont suivi, ont confirmé et accentué une tendance lourde de numérisation du secteur culturel. Nous ne reviendrons pas sur la présence des institutions culturelles et des ICC sur les réseaux sociaux et sur le développement de leurs sites web, qui sont autant d'outils de médiation et de communication avec leurs publics. Mais la période récente a vu émerger deux nouvelles dimensions : d'un côté les plateformes de *streaming* de contenus culturels, dont le modèle est Netflix, mais qui s'appliquent à d'autres domaines (Iznéo avec la bande dessinée, Youboox et YouScribe pour la littérature et la presse, Magellan et Binge Audio pour le podcast), dont l'impact sur le trafic mondial de données va croissant et prend de plus en plus de place<sup>9</sup> ; de l'autre, une part de plus en plus importante du travail des ICC s'effectuent via des outils numériques, que l'on pense à la numérisation des collections (pour conservation, étude, diffusion, exploitation), à la dématérialisation des processus administratifs (RH, comptabilité et finance, gestion) ou aux processus de production (tournage, montage et effets spéciaux et diffusion en numérique du cinéma, de la télévision, de la radio, de la presse).

---

<sup>8</sup> En application de la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure cette convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

<sup>9</sup> Netflix : quelle empreinte carbone laisse-t-on quand on regarde 1h de streaming ? : <https://www.dailymotion.com/video/x81dcud>

## Proposition

Développer l'aspect du numérique comme moyen de limiter l'usage des transports : accès aux œuvres à distance, nouvelle pratique de constats d'état en visioconférence pour les expositions itinérantes, expertise dématérialisée des œuvres d'art, dossiers d'œuvre dématérialisés.

Ainsi, la vidéo représenterait, selon un rapport de 2019, 60% du trafic web mondial et l'empreinte carbone du *streaming* compterait pour 1% des émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle mondiale. Même si les chiffres font débat<sup>10</sup>, il n'en demeure pas moins, et l'augmentation de la fréquentation des sites web culturels durant la pandémie en sont l'illustration, que l'impact du numérique dans le secteur culturel devient un enjeu de développement durable. Outre les matériaux rares utilisés pour le matériel informatique (et la question de leur recyclage), la numérisation s'accompagne d'une augmentation de la consommation électrique et d'un volume en croissance exponentielle de données, contribuant par ailleurs à la demande toujours plus forte de stockage dans des *data centers* énergivores.

Au-delà d'une autorégulation de la publication des contenus sur les réseaux sociaux, les ICC peuvent travailler sur la conception et le *design* de leurs sites<sup>11</sup> et commencer à avoir recours à des fournisseurs qui proposent des alternatives écologiques, comme sur la restitution 3D pour l'audiovisuel utilisant des infrastructures de calcul « écologiques »<sup>12</sup>.

## 1.6 Les limites

La viabilité est, au moins pour une partie importante des institutions culturelles, d'abord le fruit d'arbitrages politiques, qui, de fait, demeurent largement dépendants des choix financiers des entités publiques : sans décision publique, aucun opéra ne serait par exemple économiquement viable en soi.

Il en est de même y compris dans des secteurs culturels qui paraissent à la pointe de la modernité et de l'initiative privée : la réalité virtuelle est en fait une technologie lourde, pour laquelle les financements du secrétariat d'Etat au numérique sont essentiels dans le cadre du Plan de relance. S'il s'agit donc de trouver des marchés nouveaux, cela repose encore largement en France sur des moyens publics.

Certaines ICC doivent trouver les voies d'une démarche écologique convaincante.

Dans certains secteurs culturels, l'approche écologique par les économies de quantité est plus sensible : dans le domaine de l'édition, la surproduction demeure une réalité significative mais mal appréhendée.

Tandis que le spectacle vivant n'induit pas une démarche négative en terme écologique (on peut créer autrement et de manière plus forte sur tout le territoire), dans le secteur du livre l'interaction entre les volumes et l'écologie est délicate : ce ne sont pas les *best sellers* que l'on envoie au pilon, mais les œuvres d'écrivains à faible notoriété mais dont l'intérêt culturel peut être plus important. Ceux qui s'engagent dans cette démarche économique articulée avec le développement durable ne sont pas encore très nombreux chez les grands éditeurs. On peut citer Pascal Lenoir (Gallimard et Syndicat National de l'Edition) et les initiatives qu'il propose : développement des impressions locales pour s'adapter aux volumes de la demande ; localisation pour limiter l'impact des transports ; diminution de la pollution liée à l'impression...

---

<sup>10</sup> <https://www.carbonbrief.org/factcheck-what-is-the-carbon-footprint-of-streaming-video-on-netflix>

<sup>11</sup> On voit apparaître des demandes de régulation portant sur des fonctions aussi simples que le lancement automatique d'une nouvelle vidéo sur Netflix pour contribuer à la limitation de la consommation, à la fois pour des raisons éthiques (réduire les comportements d'addiction) et pour des raisons écologiques (réduire le trafic web dû des vidéos).

<sup>12</sup> <https://computing.qarnot.com/fr/3D>



Un des enjeux du secteur de l'édition est qu'il ne dispose plus vraiment des compétences pour procéder à ces évolutions en termes de qualité de la production. Ainsi, la littérature jeunesse s'est localisée en Italie et en Chine, or elle requiert une technique artisanale reconnue (par exemple, les livres pour enfants contiennent souvent des objets) dont la France ne dispose plus. L'économie du livre présente également un impact climatique important du fait de la pâte à papier. Pourtant, elle dispose potentiellement de réels atouts environnementaux car un livre étant utilisable (presque) à l'infini, il contient une faible intensité carbone dans la durée.

Ainsi, c'est souvent l'ensemble de la chaîne de production et de l'équilibre économique d'un secteur qui se trouve interrogé, au-delà même de l'injection de la dimension « développement durable » dans l'approche des coûts.

La prise de conscience de l'articulation économie/écologie demeure d'autant plus inégale que, dans nombre de secteurs, le coût d'entrée peut s'avérer élevé et que le système ne répond pas suffisamment à un modèle économique réfléchi pour qu'il soit facile, en tous cas dans les secteurs les moins industrialisés, d'envisager une optimisation à moyen terme et un amortissement des coûts dans des délais raisonnables. Ainsi, dans le domaine des expositions, à l'exception de Galeristes, qui réutilise la même scénographie signée Dominique Perrault à chaque édition, les salons peinent à basculer vers des systèmes standardisés, modulables et réutilisables, plus vertueux, mais aussi plus coûteux d'environ 15 % par rapport aux cimaises traditionnelles<sup>13</sup>.

Le concept même de ralentissement de l'activité, s'il a été vécu de manière forcée du fait de la crise sanitaire, n'est pas vécu aussi bien en pratique, alors qu'il est souvent cité comme un modèle – celui de la décroissance – valorisé sur le plan théorique.

Il convient en outre de ne pas limiter les actions de sensibilisation des pouvoirs publics, Etat ou collectivités territoriales, aux seuls budgets de fonctionnement (subventions en particulier) dès lors que les budgets des établissements publics ne sont pas fongibles. Cela suppose des actions spécifiques en faveur des dépenses d'investissement : pour la région Nouvelle-Aquitaine, le contrat de filière « Musiques actuelles et variétés » signé en 2017 avec l'Etat et le CNV (CNM) repose sur les projets de rénovation des acteurs des musiques actuelles, la majeure partie des lieux rénovés n'ayant pas ou très peu pris en compte les enjeux environnementaux (sobriété, efficacité, énergie renouvelable) : la DREAL et les partenaires du contrat de filière prennent désormais en compte ces enjeux dans les soutiens aux rénovations de salles, en lien notamment avec l'Institut NegaWatt qui apporte son expertise<sup>14</sup>.

## **2 Le développement durable comme levier de nouvelles recettes**

### ***2.1 Les relations avec les publics***

Même si pendant longtemps les musées et le spectacle vivant ont mis en œuvre des actions écologiques (économies d'énergie, tri et recyclage des déchets, etc.), elles visaient surtout à une certaine maîtrise des coûts, afin d'améliorer la rentabilité du fonctionnement ou de la manifestation. Il ne s'agissait pas d'un argument marketing tourné vers le public. Néanmoins, des initiatives sont nées, notamment dans le spectacle vivant (on pense évidemment au festival We Love Green en France) pour faire savoir au public l'engagement environnemental ou sociétal. Il y a là une visée stratégique, consistant à mettre en accord le contenu et sa production avec les attentes d'une partie du public. Ainsi, le festival Rock-en-Seine, dont ce n'était pas la préoccupation à l'origine, s'est petit à petit tourné vers des objectifs de développement durable lorsqu'il s'est installé dans le Parc National de Saint-Cloud d'abord (en lien avec les obligations de respect d'un site historique et de sa remise en état après chaque festival), et à la faveur de l'arrivée d'un

---

<sup>13</sup> L'Hebdo du Quotidien de l'Art n°2095, 29 janvier 2021.

<sup>14</sup> LINCC : « industries créatives et transition écologique. De la prise de conscience à l'action ».

nouvel actionnaire ensuite, qui a impulsé une nouvelle politique RSE. À mesure que les attentes d'un public toujours plus sensible à la question grandissent, il est probable que ces propositions, soit éditoriales, soit de production, attirent un nouveau public, ou, à défaut, permettent de le fidéliser, contribuant ainsi à garantir les recettes.

Il n'en va pas exactement de même pour les industries culturelles ou les services numériques. En effet, les raisons d'achat d'un bien ou service culturel ne sont pas encore liées à ses critères de production. Dit autrement, on achète un livre parce que le roman est bon, et pas parce qu'il a été imprimé sur du papier recyclé, ou on va voir un film parce qu'il a de bonnes critiques, et pas parce qu'il a une faible empreinte carbone. Pour l'instant, mais ces critères de choix pourraient évoluer dans le temps, et ce d'autant que l'offre culturelle est abondante. De nombreuses initiatives, notamment dans l'édition, se font jour avec des sociétés qui se tournent vers des circuits courts, de la production éthique, et qui en font un argument marketing. Elles répondent ainsi probablement à des attentes naissantes du public, tout en contribuant au changement des mentalités.

Il reste un secteur où cet aspect du « verdissement » des conditions de production est moins facile à valoriser : il s'agit de l'audiovisuel, principalement cinéma et télévision. Dans ce secteur, surtout la télévision, les prix d'achat sont relativement stables et fixes, et sont principalement liés à la valeur des écrans publicitaires qui entourent les œuvres / productions. Il est assez difficile, de fait, de vendre plus cher un programme, dont les coûts de production seraient plus élevés du fait de l'application d'une politique plus forte en matière de développement durable. Les sociétés de ce secteur travaillent donc plutôt dans une logique de réduction des coûts, rendue possible soit par la mutualisation entre acteurs, soit par l'industrialisation de processus de production sur des séries (ce qui est encore plus vrai pour des programmes vendus à l'international). Pour autant, certains donneurs d'ordres (les chaînes de télévision, dont les actionnaires s'engagent dans la RSE, comme TF1, qui joue beaucoup sur l'exemple et l'implication au service de la société) commencent à inclure des clauses spécifiques dans les cahiers des charges des programmes qu'ils commandent, ce qui pousse les producteurs à les appliquer s'ils veulent emporter les contrats de diffusion. Là encore, ce ne sont pas forcément les conditions de production du programme qui font son intérêt. Mais cet argument pourrait devenir un attribut de son attrait dans une offre pléthorique.

Pour conclure, même si, à date, l'attrait d'un produit ou d'un service culturel reste intrinsèquement lié à son contenu, et indépendamment de ses conditions de production ou de distribution, il faut s'attendre à ce que, comme pour d'autres produits de consommation courante ou plus durables, le public intègre petit à petit dans ses critères de choix des considérations liées au développement durable et à la RSE. Ainsi, les ICC pourraient proposer des produits et services dont l'attrait marketing serait renforcé, ce qui permettrait de contribuer à leur croissance.

## 2.2 Les financements

### - Les investisseurs

De plus en plus d'organismes financiers s'engagent dans la transition écologique en conditionnant l'octroi de leurs financements (garanties, assurances, prêts, investissements) au respect par les entreprises soutenues d'engagements en matière de développement durable et de RSE. L'application de ces principes se fait au niveau des conseils d'administration ou des comités stratégiques (selon la structure juridique) et de l'assemblée générale, et relève, de fait, du niveau du pilotage stratégique de l'entreprise. C'est un levier majeur, mais de moyen, voire long terme.

Par ailleurs, et il ne faut pas le négliger la possibilité d'attirer de nouveaux investisseurs, français ou étrangers, via l'application d'une stratégie vertueuse en termes de développement durable et de RSE. Que ce soit des opérateurs existants (Caisse des Dépôts et Consignations avec le Programme d'Investissement d'Avenir « Culture, patrimoine et numérique », MAIF Impact) ou de nouveaux entrants (le fonds d'investissement ArtNova, créé par l'entrepreneur Frédéric Jousset, en parallèle de la fondation ArtExplora), les ICC ont la possibilité de trouver de nouvelles sources de financement auprès de partenaires sensibles à la transition écologique et qui ont intégré le développement durable et la RSE dans leur



stratégie d'investissement. Cet apport pourrait constituer une nouvelle source de croissance du secteur des ICC.

- Les mécènes

La viabilité économique d'une partie des acteurs culturels repose aussi sur leur capacité à fédérer des soutiens à travers des opérations de partenariats et de mécénat.

En France, la loi Aillagon de 2003 propose un régime fiscal incitatif pour les entreprises, avec 60% de défiscalisation du montant du don (sous conditions). Pour les individuels, la part de défiscalisation est de 66% (sur l'IR), et atteint dans certains cas 75%, pour un impôt particulier, l'IFI, et pour certains objets de soutien, selon la « loi Coluche ».

Il pourrait être proposé une réforme de la loi mécénat, pour les entreprises et les particuliers accordant leur soutien à un projet à impact environnemental, avec une opportunité de défiscalisation davantage incitative, augmentée à 75%.

Un tel levier fiscal peut être vertueux à plusieurs niveaux : il donne à tous un avantage fiscal et des outils pour communiquer sur un soutien RSE identifié, il encourage les acteurs culturels à développer des projets responsables et signale la position du Gouvernement sur ces enjeux.

Il s'agit d'étudier un système pertinent de critères d'éligibilité des projets, en visant un dispositif simple et adaptable à tout type de structure.

### Proposition

[Mettre en place un régime fiscal incitatif pour les opérations de mécénat des entreprises et des particuliers qui concernent des soutiens en faveur de projets écoresponsables.](#)

- Les financeurs :

Le cadre administratif et juridique actuel n'intègre pas le secteur culturel dans la stratégie nationale de transition écologique. Pourtant, les enjeux et risques sont importants en matière de mobilité et de numérisation. Par exemple, le plan national d'adaptation au changement climatique (2018-2022) qui prévoit la résilience des activités économiques par secteur ne mentionne pas directement la filière culturelle mais identifie le tourisme comme secteur cible.

Le ministère de la Culture doit s'appuyer en premier lieu, pour mettre en œuvre une politique de transition écologique en matière culturelle, sur ses établissements et opérateurs nationaux pour créer une dynamique vertueuse et incitative pour les industries culturelles et créatives. Les programmations culturelles qui doivent respecter la stratégie ministérielle de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) constituent déjà un moyen d'action sur le grand public et les professionnels (projets d'éducation et d'accompagnement sur les enjeux de la transition écologique et les risques des effets du changement climatique tels que les laboratoires d'idées et expositions scientifiques).

S'agissant à proprement parler des aides publiques culturelles, la question évidente de leur éco-responsabilité se pose. Les aides publiques doivent-elles intégrer des critères écologiques ? (marchés publics, conventions pluriannuelles d'objectifs des structures culturelles, dossier de candidature à la direction d'un label, cahier des charges des commandes d'œuvres, etc...).

Il existe par exemple quelques initiatives encore isolées comme celle du CNC qui a adapté sa politique de marché public en intégrant une clause de risque contre la déforestation.

### Proposition

[Conditionner certains dispositifs de soutien du Ministère à des critères d'éco-responsabilité.](#)

## 2.3 Les employés

En s'engageant dans un projet de responsabilité sociétale et environnementale (RSE), l'entreprise culturelle est plus apte à prévenir et gérer les risques sociaux, environnementaux, juridiques ou économiques liés à ses activités et à son marché. Ainsi, elle peut améliorer efficacement les conditions de travail et le bien-être de ses employés.

Les employés directement engagés dans le développement durable et la RSE, sont deux fois plus nombreux à se dire satisfaits de leur travail, selon une étude américaine menée par Rutgers University (université publique américaine spécialisée dans la recherche).

Dans une étude sur l'engagement des salariés, menée en 2016 par Cone Communications, 51% des salariés déclarent ne pas vouloir travailler pour une entreprise qui n'a pas d'engagement social ou environnemental fort. 58% disent que la RSE est un critère important dans le choix de leur travail, et 55% des sondés déclarent même qu'ils feraient le choix de travailler pour une entreprise socialement responsable même si le salaire proposé était moins élevé que leurs autres propositions. Ces quelques chiffres mettent en relief les attentes fortes des collaborateurs en matière de RSE, ces derniers étant les acteurs les plus concernés par la perspective sociétale de la RSE.

La RSE est également source d'attractivité pour les jeunes talents. En 2019, plus de 19.000 signataires du manifeste étudiant pour un réveil écologique ont indiqué « qu'ils n'iront pas travailler dans une entreprise qui ne se comporte pas bien ».

Dans le secteur public, la circulaire du Premier Ministre du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services publics écoresponsables institue un nouveau dispositif visant à renouveler la démarche d'administration exemplaire. Dans le cadre de la réglementation, la politique de responsabilité sociétale des établissements publics et opérateurs culturels doit intégrer un volet environnemental. Ces nouvelles politiques permettent aux agents d'être pleinement acteurs de la transition écologique de leur établissement (cf. politiques de responsabilité sociétale et environnementale des musées nationaux et du CNC).

### Proposition

[Valoriser les politiques RSE dans la politique de Ressources Humaines des ICC, et les mettre en évidence dans les offres d'emploi pour attirer les talents.](#)

## 2.4 Les limites

Une grande partie de la culture et des contenus culturels est aujourd'hui gratuite pour de nombreuses catégories de population. Que l'on pense à la gratuité des collections permanentes des musées nationaux et de nombreux musées dépendant de collectivités territoriales pour les jeunes de moins de 25 ans, à la télévision et à la radio, financées par la publicité (ou la subvention pour les opérateurs publics), aux contenus numériques (dans le domaine public ou non) disponibles gratuitement (ou presque puisqu'il faut quand même avoir un abonnement télécom incluant l'accès à internet), au maillage du territoire par un réseau dense de bibliothèques, donnant accès gratuitement à la lecture. Et quand elle n'est pas gratuite, la culture coûte relativement peu cher (même si elle reste évidemment peu ou pas accessible aux populations à faibles revenus). On peut y voir à la fois les réminiscences d'un financement longtemps assuré par l'État et les collectivités territoriales, mais aussi la prééminence du modèle gratuit (cf. la radio et la télévision). De fait, il y a un consentement à payer les biens et services culturels très relatif, en France en particulier. Il suffit de se souvenir le mal que le piratage a fait à l'industrie du disque ou, dans une moindre mesure, à l'industrie de la vidéo.

Or, le développement durable est associé à un prix plus élevé, du moins à court terme, des produits. Les produits alimentaires biologiques sont, généralement plus chers que les produits dits « conventionnels ». Les véhicules électriques ont encore des prix nettement plus élevés que ceux des véhicules thermiques. Idem pour les vêtements ou les équipements produits dans un plus grand respect des normes

environnementales et sociétales. Cela tient aux volumes, aux économies d'échelle, aux circuits de production et de distribution, aux écosystèmes. À court terme, des produits et services culturels plus respectueux des objectifs de développement durable, seront probablement plus chers que leurs concurrents. Mais cette situation n'est probablement pas appelée à durer, au fur et mesure que ces produits et services dépasseront le stade des *early adopters* et que ces pratiques se généraliseront, quand les investissements des premiers opérateurs qui auront franchi le pas seront rentabilisés pourront à nouveau ajuster leurs prix, et quand les concurrents, conscients de la baisse de leurs parts de marché, décideront à leur tour de modifier leurs pratiques pour répondre aux attentes de leurs clientèles.

Ce point pourrait amener à poser la question de la valeur « réelle » de la culture. Encore aujourd'hui, en particulier en France, les biens et services culturels ne sont pas vendus à leur « juste » prix, ou en tout cas à un prix facial qui ne reflète pas totalement le réel prix de revient : par de nombreux dispositifs, l'État et les collectivités territoriales influent fortement sur les prix : prix unique du livre ; établissements publics, dont une grande partie des coûts de fonctionnement sont pris en charge par la subvention publique ; aides à la création, à la production, à la diffusion ou la distribution (cinéma, livre, spectacle vivant, festivals, beaux-arts, etc.). Le passage au développement durable des ICC pourrait conduire à une réévaluation de la valeur réelle de la culture, en incluant non seulement son coût financier réel, mais en tenant compte aussi de ses externalités positives.

### 3 Imaginer la rupture

#### 3.1 *La question de l'image*

Une communication positive est un levier de développement des ressources propres en ce qu'elle permet de fédérer les parties prenantes, grand public, clients, employés et investisseurs.

Pour valoriser les résultats en matière de développement durable par des marqueurs forts et identifiés, les labels ont fait leur place dans le secteur privé. B Corp, Afnor, Lucie sont autant de gages de responsabilité pour une entreprise qui souhaite apporter une lecture immédiate de son investissement en matière de durabilité. Il semble pour autant que tous ne soient pas adaptés aux différents acteurs culturels ; B Corp, par exemple, ne s'adresse pas aux entités à but non lucratif.

En parallèle, certains secteurs ont créé des labels spécifiques : les entreprises de la bio ont BioED, les marques-enseignes responsables sont valorisées par le label « enseigne responsable » développé par le Club génération responsable, tout comme les points de vente avec « point de vente responsable ».

L'opportunité de labels sectoriels pour la culture est double : elle peut concerner les structures - par exemple « musée responsable », « théâtre responsable » à définir selon des critères adéquats aux activités – et les projets.

Un label de projet permettrait la mise en lumière d'initiatives diverses par le ministère de la Culture, qui pourrait en porter l'écho. Chaque année, un nombre de projet se verrait attribuer sur la base du volontariat un label de responsabilité et, pour renforcer et appuyer ce marqueur, une communication pourrait être assurée par le ministère de la Culture. Il s'agit pour ce dernier de disposer d'un plan media permanent négocié en échange marchandises (ex. : dispositif JC Decaux / Médiatransports, valorisés comme partenaires) – pour permettre aux projets labélisés de gagner de la visibilité auprès des parties prenantes et servir ainsi le développement de ses ressources propres.

#### **Proposition**

Mettre en place une politique de labélisation pour les projets écoresponsables et la soutenir par un plan de communication dédié.

## 3.2 Les imaginaires

Le développement durable comme moyen de développer les imaginaires et de repenser la création. Il peut se décliner à tous les niveaux des pratiques artistiques et culturelles.

Les artistes sont bien loin d'avoir attendu les rapports du GIEC et l'urgence climatique actuelle pour développer un propos, une expérience sensible et une réflexion sur la nature et le lien que les êtres humains entretiennent avec elle. Comme tous les grands sujets de la vie (l'amour, la mort, etc.), la nature, le paysage, les diverses formes du vivant sont au cœur des créations artistiques depuis toujours et s'en trouvent ainsi à la fois questionnées et sublimées. En revanche, l'époque contemporaine est assurément marquée par un changement de ton où ce questionnement se fait plus pressant, plus politique parfois, plus bouleversant.

De fait, les artistes ont un rôle majeur à jouer pour aider à penser le monde durable de demain et la Culture a des multiples ressources pour permettre aux acteurs et aux métiers de réaliser tout le potentiel qu'ils portent en eux : la Culture peut inventer le monde de demain en ce qu'elle le pense, l'imagine, le rend sensible et compréhensible par des récits, des images, des idées, des ressentis, tous situés dans des pratiques dont la diversité est garante de la richesse : architecture, patrimoines, numérique, création artistique, festivals, littérature, cinéma, bande dessinée, pratiques collectives et citoyennes, enseignement.

## 3.3 Un nouveau modèle comptable

Etudier les opportunités d'être économiquement viable et durable à la fois nécessite aussi d'interroger la notion de viabilité économique en elle-même.

Bertrand Badre, ex-directeur général de la Banque mondiale et ex-directeur financier du Crédit Agricole et de la Société Générale a été sollicité dans le cadre de la campagne d'entretien pour son livre : *Voulons-nous (sérieusement) changer le monde ? Repenser le monde et la finance après le Covid-19*, paru en 2020.

Dans son ouvrage, il décrit le contexte économique actuel comme confronté à deux ondes de choc : l'épuisement d'un modèle avec comme seule boussole la rentabilité financière - « business of business is business » - et l'urgence de la réponse aux enjeux de développement durable.

Sur ces bases, Bertrand Badre met en question le concept de viabilité économique et propose une révision de la comptabilité des entreprises, en y intégrant des mesures relatives au développement durable. Il encourage la transition d'un « market to market » vers un « market to planet », avec la définition d'un profit pondéré par l'impact, qui influencerait consommateurs, investisseurs et employés. Il s'agit de quitter la comptabilité IFRS pour un déplacement des flux de capitaux vers un système à la recherche d'impact.

Pour Bertrand Badre, le secteur culturel est en mesure de porter ce changement à son échelle, en ce que sa mission intrinsèque répond au volet social du développement durable et ses activités peuvent engendrer des externalités sur le volet écologique. En ce sens, il semble probant de proposer une nouvelle alternative comptable pour le secteur, intégrant au compte de résultats et au bilan des mesures considérant les résultats en matière de durabilité (sociale et écologique). Pour encourager ce changement, le ministère de la Culture pourra proposer une grille budgétaire simple et intuitive, permettant la valorisation d'un « cultural market to planet ».

### Proposition

Intégrer des mesures relatives au développement durable dans les outils d'analyse budgétaire, en commençant par rendre publics les bilans écologiques (1.1) et, pour aller plus loin, en interrogeant un modèle comptable qui pourrait rendre possible un profit pondéré par l'impact.

## Conclusion

La Culture peut apparaitre comme fragile dans notre monde en crise : fragile économiquement à l'heure d'une dépense publique et privée mobilisée dans l'urgence de plans de relances nationaux, européens et mondiaux, fragile dans sa position sociale et sociétale, alors que le débat a porté l'année écoulée sur le caractère « essentiel » ou non de la Culture, alors que toute la filière des ICC, jeux vidéo et plateformes de diffusion numérique mis à part, a payé un lourd tribut à la crise sanitaire.

Pourtant, à bien y regarder, les ICC ne manquent pas d'atouts pour trouver leur place dans le « monde d'après. »

Atouts sociétaux, d'abord, car le « monde d'après » ne pourra se reconstruire sans le sens que seule la Culture pourra lui donner ; atouts économiques, ensuite, car dans un monde qui aura soif de sens et de culture, les capacités de résilience et de dynamisme – d'inventivité – des acteurs de la Culture dans leur incroyable diversité fait de la filière des ICC une filière réactive et pionnière.

S'il est bien un lieu où doit s'inventer de nouveaux modèles de viabilité économique, c'est bien dans le champ de la Culture.

## Annexe 1 : Synthèse des propositions

### 1. Action sur les dépenses / les coûts

- A l'instar du bilan social rendu obligatoire dans les collectivités territoriales, modifier la loi pour rendre obligatoire la publication périodique d'un bilan écologique comportant notamment des indicateurs adaptés au secteur culturel, car **la mesure agit sur le contrôle des coûts, financiers et environnementaux.**
- **Encourager le perfectionnement des calculateurs** carbone et diffuser une méthodologie permettant de disposer de données objectives reconnues par les scientifiques et les acteurs culturels.
  - **Encourager le réemploi et le recyclage** en demandant aux établissements publics culturels d'afficher le taux de matériaux réutilisés à l'occasion des spectacles, expositions et autres événements culturels ; et, s'agissant des prestataires culturels, en encourageant dans le droit de la commande publique les critères de réemploi dans les offres (critères de démontabilité et de sobriété dans les cahiers des charges, réemploi de mobilier...).
- **Maîtriser la circulation des œuvres, des artistes et des matériaux pour une maîtrise des coûts** : en lien avec les associations d'élus locaux (AMF notamment), inciter – par le biais des DRAC notamment - les collectivités territoriales organisatrices d'événements culturels (festivals notamment) à favoriser les productions économisant les transports, privilégier les créations locales et l'exclusivité territoriale.
- **Structurer les opportunités de mutualisation** des processus de production.
- **Développer l'aspect du numérique comme moyen de limiter l'usage des transports** : accès aux œuvres à distance, nouvelle pratique de constats d'état en visioconférence pour les expositions itinérantes, expertise dématérialisée des œuvres d'art, dossiers d'œuvre dématérialisés.

## 2. Le Développement durable comme levier de nouvelles recettes

- **Mettre en place un régime fiscal incitatif** pour les opérations de mécénat des entreprises et des particuliers qui concernent des soutiens en faveur de projets écoresponsables.
- **Conditionner certains dispositifs de soutien** du Ministère à des critères d'éco-responsabilité.
- Valoriser les politiques RSE dans la politique de Ressources Humaines des ICC, et les mettre en évidence dans les offres d'emploi **pour attirer les talents.**

## 3. Imaginer la rupture

- Mettre en place **une politique de labélisation** pour les projets écoresponsables, et la **soutenir par un plan de communication dédié.**
- Intégrer des mesures relatives au développement durable dans les outils d'analyse budgétaire, en commençant par rendre publics les bilans environnementaux (1.1) et, pour aller plus loin, en interrogeant **un modèle comptable** qui pourrait rendre possible **un profit pondéré par l'impact.**

## Annexe 2 : liste des entretiens

- Laurence Perillat, Fondatrice, *les Augures*.
- Henri Paul, Secrétaire général, *Renaissance*.
- Bertrand Badre, Président Directeur général, *Blue like an orange capital*.
- Claudia Sylvia Ambruosi, Responsable partenariats et projets sociétaux, et Philippe Maesen, Responsable projets environnementaux, *Vivendi*.
- Gilles Vermot Desroches, Directeur du développement durable, *Schneider Electric*s.
- Maxime Causanel, Chargé du développement durable au *Musée du Louvre*.
- Sophie Biecheler-Fiocconi, Déléguée à l'institutionnel, au territorial et à l'international de *Universcience*.
- Rebecca Lasselin, Directrice exécutive et conseillère artistique de la *Compagnie chorégraphique R.B. Jérôme Bel*.
- Frédérique Sarre, inspectrice de la création artistique au ministère de la Culture, en tant que membre du groupe de réflexion sur « écologie et création artistique », en cours de travaux au sein *la Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture*.
- David Thion, producteur, Les Films Pelléas
- Sandrine Andreini, fondatrice, La Réserve des Arts
- Thierry Leonardi, Léo Consulting (projet EDEOS avec l'Opéra de Lyon sur un calculateur d'empreinte écologique)
- Matthieu Ducos, DG, Rock en Seine
- Joanna Gallardo, responsable des relations institutionnelles et coordinatrice du développement du programme Ecoprod, Paris Film Région
- Edouard Minc, responsable business development, Banijay
- Christelle Leroy, directrice RSE, Groupe TF1



## Annexe 3 : Ressources « Culture et développement durable »

### Cadre général

- **Feuille de route française pour l'Agenda 2030 de l'ONU**  
<https://www.agenda-2030.fr/actualites/feuille-de-route-de-la-france-pour-lagenda-2030-368>
- **Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/>
- **Circulaire du Premier Ministre n° 6145/SG du 25 février 2020 portant engagements de l'Etat pour des services publics écoresponsables**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/44936>

### Biodiversité

- **Plan Biodiversité**  
<https://biodiversitetousvivants.fr/>
- **Pages du ministère de la transition écologique consacrées au Plan national biodiversité (2018)**  
<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite>
- **Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (loi « Labbé »)**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028571536/>
- **Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237/>
- **Pages du ministère de la transition écologique consacrées à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**  
<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages>
- **Pages du ministère de la transition écologique consacrées au Plan national santé-environnement 2020-2024**  
<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse>
- **Liens vers le site du label Ecojardin**  
<https://www.label-ecojardin.fr/>
- **Lien vers le site dédié à la manifestation annuelle « Rendez-vous aux jardins »**  
<https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr/>
- **Chambres d'agriculture France : Guide Phytosanitaire : sécurité, fonctionnalité, aménagement, réglementation, protection de l'utilisateur, respect de l'environnement. Janvier 2021**  
[https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=161281](https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=161281)

## Climat

- **Plan Climat**  
<https://www.gouvernement.fr/action/plan-climat>
- **Plan national d'Adaptation au Changement climatique**  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/adaptation-france-au-changement-climatique>
- **Plan national d'Adaptation au changement climatique 2**  
[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.12.20\\_PNACC2.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.12.20_PNACC2.pdf)

## Mobilités

- **Plan vélo et mobilités actives**  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-velo-et-mobilites-actives>
- **La Loi d'orientation des mobilités n° 2019-1428 du 24 décembre 2019**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039666574&categorieLien=id>
- **ADEME : « La Mobilité en 10 questions. Des transports plus durables et plus accessibles. Septembre 2020 ».**
- <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-mobilite-10-questions.pdf>
- **ADEME : les plans de Mobilité employeur**
- <https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/passera-laction/plan-mobilite-employeur>
- **Direction des Achats de l'Etat : guide « Nouvelle gestion des mobilités pour l'État. Méthodologie du plan mobilités et doctrine pour la gestion des parcs automobiles » Mai 2021**
- [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/dae/202105\\_Methodo\\_plan\\_mobilites\\_doctrine\\_gestion\\_parcs\\_autos\\_mai2021.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dae/202105_Methodo_plan_mobilites_doctrine_gestion_parcs_autos_mai2021.pdf)
- **Circulaire du Premier ministre n° 6225-SG du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'État**
- <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45080>
- **Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat**
- <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=RwtHhJTXMnk9B2lAbppF4R4APX7KalcLgYeuznhj5ZE=>
- **Arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020.**
- <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=RwtHhJTXMnk9B2lAbppF4bcoFJ3G2lRMCFNkaw3NyRI=>

## Economie circulaire

- **Feuille de route en faveur de l'économie circulaire**  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>
- **Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

- Lien vers la plateforme des dons et d'échange de mobilier de la Direction Nationale des Interventions Domaniales (DNID)
- <https://dons.encheres-domaine.gouv.fr/>
- Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus de réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées  
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=hGBsuTCoqB7FW3qHgSBdKcz07XbCaxyWqP6yb6mJnWc>  
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Notice%20explicative%20DCE%202021-254%20art%2058.pdf>

## Alimentation

- Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037547946&categorieLien=id>
- Page du site de l'UNESCO consacrée au « repas gastronomique des Français » inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité  
<https://ich.unesco.org/fr/RL/le-repas-gastronomique-des-francais-00437>
- Pages consacrées à l'agriculture et l'alimentation durables sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/lagriculture-et-lalimentation-durables>
- Pages consacrées à l'alimentation sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
<https://agriculture.gouv.fr/thematique-generale/alimentation>
- « Guide pratique pour un approvisionnement durable et de qualité » du Conseil national de la restauration collective (Mars 2021)  
<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125892?token=eb3b81914775bd58a8644f25c3ecfd50cfbacdd03ba13f958d3c97c551f35db2>

## Décarbonation

- ADEME. Avis sur la neutralité carbone mars 2021.  
[https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/pdf/2021-04/ademe\\_avis-ademe-neutralite-carbone-2021.pdf](https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/pdf/2021-04/ademe_avis-ademe-neutralite-carbone-2021.pdf)
- ADEME. Bonne pratique pour la compensation  
<https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2019/11/Note-positionnement-compensation-ADEME-nov-2019.pdf>
- Site d'information sur la compensation carbone  
<http://www.info-compensation-carbone.com/>
- ADEME. Fiche technique sur les émissions évitées  
<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-emissions-evitees-2020-02.pdf>

## Achats

- Les pages dédiées au « Achats responsables » sur le site de la Direction des Achats de l'Etat  
<https://www.economie.gouv.fr/dae/achats-responsables>
- Les pages dédiées aux « Achats publics durables » sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/achats-publics-durables>
- Plan national d'action pour les Achats publics durables  
[https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plan\\_national\\_d\\_action\\_pour\\_les\\_achats\\_publics\\_durables\\_2015-2020.pdf](https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plan_national_d_action_pour_les_achats_publics_durables_2015-2020.pdf)
- Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043231546>
- Guide de la direction des achats de l'Etat « *s'engager dans une politique d'achat public « Zéro déforestation* ». *Guide de conseils et de bonnes pratiques à destination des acteurs de la commande publique*. Novembre 2020  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_politique\\_achat\\_public\\_zero\\_deforestation\\_n\\_18nov2020.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_politique_achat_public_zero_deforestation_n_18nov2020.pdf)
- Guide thématique de la direction des achats de l'Etat : « RÉUSSIR SON ACHAT RESPONSABLE GUIDE THÉMATIQUE N°1 Comment veiller au respect des droits de l'Homme au travail dans les chaînes d'approvisionnement. Avril 2021  
[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/dae/doc/AR\\_guide\\_thematique\\_DH\\_VF.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dae/doc/AR_guide_thematique_DH_VF.pdf)

## Architecture et ville durables

- Pages consacrées à la ville durable sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/ville-durable>
- Pages consacrées au bâtiment durable sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/batiment-energie-positive-et-reduction-carbone>
- Site du Plan Bâtiment durable  
<http://www.planbatimentdurable.fr/spip.php?page=sommaire>
- Guide des matériaux de construction biosourcés et géosourcés. 2019  
[https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-12/les\\_materiaux\\_de\\_construction\\_biosources\\_geosources.pdf](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-12/les_materiaux_de_construction_biosources_geosources.pdf)
- Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038812251>
- Arrêté du 24 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042994780>

- **Accéder aux informations de l'ADEME sur le décret tertiaire et sur la plateforme OPERAT de l'ADEME**  
<https://www.ademe.fr/expertises/batiment/elements-contexte/politiques-vigueur/dispositif-eco-energie-tertiaire>  
<https://operat.ademe.fr/#/public/home>
- **Livre Vert l'enseignement de la recherche sur la transition écologique dans les écoles d'architectures et de paysage**  
[http://ensaeco.archi.fr/wp-content/uploads/2019/11/200709-ensaeco-livre\\_vert-vecto.pdf](http://ensaeco.archi.fr/wp-content/uploads/2019/11/200709-ensaeco-livre_vert-vecto.pdf)

## Numérique

- **Commission européenne. Soutenir la transition écologique. Façonner l'avenir numérique de l'Europe. Février 2020**  
[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/fs\\_20\\_281](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/fs_20_281)
- **Feuille de route numérique et environnement du Gouvernement Février 2021**  
[https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2021/Feuille\\_de\\_route\\_Numerique\\_Environnement\\_vremerciement1802.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2021/Feuille_de_route_Numerique_Environnement_vremerciement1802.pdf)
- **Guide des achats numériques responsables**  
<https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/docs/2021/guide-achats-numeriques-responsables-version-beta-avril-2021.pdf>
- **ADEME : - La face cachée du numérique au quotidien : Réduire les impacts du numérique sur l'environnement. Janvier 2021**  
<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf>
- **Le guide pratique de l'impact du smartphone Décembre 2020**  
<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-impacts-smartphone.pdf>
- **L'institut du numérique responsable**  
<https://institutnr.org/> ; sa charte : <https://charte.institutnr.org/> ; son guide des 65 bonnes pratiques : <https://institutnr.org/wp-content/uploads/2020/06/2020-v3-65-bonnes-pratiques-greenit.pdf> ; ses deux mooc gratuits : de sensibilisation : <https://institutnr.org/mooc-sensibilisation-numerique-responsable> (30mn) et d'approfondissement : <https://institutnr.org/mooc-numerique-responsable-complet>
- **Feuille de route sur l'environnement et le numérique 50 propositions 8 juillet 2020**  
<https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/CNNum%20-%20Feuille%20de%20route%20environnement%20%26%20numerique.pdf>
- **Faire des données environnementales des données d'intérêt général. Avis Juillet 2020**  
<https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/CNNum%20-%20Avis%20Donnees%20environnementales%20d'interet%20general.pdf>  
[https://cnnumerique.fr/environnement\\_numerique](https://cnnumerique.fr/environnement_numerique)
- **Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) - Pour un numérique soutenable : rapport d'étape. 11 propositions. 15 décembre 2020**

[https://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/rapport-pour-un-numerique-soutenable\\_dec2020.pdf](https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-pour-un-numerique-soutenable_dec2020.pdf)

- **L'académie des technologies - L'ADN, une solution pour l'archivage des mégadonnées à l'horizon 2040 ? Le 17 novembre 2020**  
<https://www.academie-technologies.fr/blog/categories/presse/posts/l-adn-une-solution-pour-l-archivage-des-megadonnees-a-l-horizon-2040>
- **France Stratégie - Maîtriser la consommation énergétique du numérique : le progrès technologique ne suffira pas. 20 octobre 2020**  
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/maitriser-consommation-energetique-numerique-progres-technologique-ny-suffira>
- **La maison de l'informatique responsable (Point de MIR)**  
<https://www.point-de-mir.com/>
- **Infographie : Pollution numérique, du clic au dé clic**  
<https://www.ggf.fr/infographie/69/pollution-numerique-du-clic-au-declic>
- **CIGREF et The Shift Project**  
**Sobriété numérique ; une démarche d'entreprise responsable, octobre 2020.**  
<https://www.cigref.fr/wp/wp-content/uploads/2020/10/Cigref-The-shift-project-Sobriete-numerique-une-demarche-d-entreprise-responsable-octobre-2020-1.pdf>
- **Le CIGREF : Association des grandes entreprises et administrations publiques françaises ; Réussir le numérique. Pour un numérique durable, responsable et de confiance**  
<https://www.cigref.fr/>
- **The Shift Project**  
<https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/03/Note-danalyse-Numerique-et-5G-30-mars-2021.pdf>
- **The LowTech Lab**  
<https://lowtechlab.org/fr/actualites-blog/le-low-tech-lab-lance-son-site-internet-low-tech>
- **Green It - Checklist écoconception Web 9 mai 2019.**  
[https://collectif.greenit.fr/ecoconception-web/2019-05-Ref-eco\\_web-checklist.v3.pdf](https://collectif.greenit.fr/ecoconception-web/2019-05-Ref-eco_web-checklist.v3.pdf)
- **Designerséthiques - le guide d'écoconception de services numériques**  
<https://eco-conception.designersethiques.org/guide/>
- **La FING : Questions numériques. Cahier d'enjeux et de prospective « RESET, quel numérique voulons nous pour demain ?**  
<https://fing.org/wp-content/uploads/2020/02/cahier-d-enjeux-fing-questions-numeriques-reset.pdf>